

Procès-verbal n° 26 Législature 2021-2026

Séance du Conseil communal

Lundi 8 décembre 2025, 19h00, Hôtel de Ville

Présidence : Mme Joëlle Vullioud

Vice-présidence : Mme Anne Descuves

Secrétaire : Mme Françoise Messer

Scrutateurs : Mme Marylaure Sirna et M. Fritz Dennler

Séance transmise sur ValTV

Appel nominal

Membres présent/e/s : 42 et 43 dès le point 6.

Excusé.e.s: André David, Benmenni Bounouar, Blondel Nathalie, Bossert Rémy, Flade Ansgara, Gery Olivier, Guyon Frédéric, Honsberger Fabien, Lecoultre Jean-Luc, Piazzini Fabrice, Pittet-Amstutz Christelle, Rithner Damien, Rochat Céline, Rusovsky Désiré.

Absents: Matthey Julien, Savoy Lionel, Vaney Christophe.

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation de l'ordre du jour**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2025**
3. **Communications de la Présidente**
4. **Communications de la Municipalité**
5. **Préavis n° 11/2025** Campus Vallée de Joux – Modification des limites des constructions
6. **Préavis n° 12/2025** Renouvellement du parc véhicules de la Voirie
7. **Préavis n° 13/2025** Entretien des chemins et autres ouvrages d'améliorations foncières
8. **Préavis n° 14/2025** Budget 2026
9. **Divers et propositions individuelles**

1. Approbation de l'ordre du jour

Approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2025

Le procès-verbal du 29 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

3. Communications de la Présidente

- Madame la Présidente donne lecture de la réponse, reçue le 14 octobre, du Conseil d'Etat à la lettre ouverte envoyée par les présidents des 6 conseils communaux de l'Abbaye, du Chenit,

du Lieu, de Château d'Oex, de Rossinière et de Rougemont au sujet des coupes budgétaires concernant les Pôles Santé.

- Madame la Présidente donne lecture de la lettre des municipalités de la Vallée, en réponse à la lettre de soutien au PSVJ de la part du Conseil communal.
- Madame la Présidente demande que les membres du Conseil qui ont besoin de soutien pour leur connexion ou utilisation de Teams et Outlook contactent dans un premier temps la secrétaire ou la présidente, qui les adresseront au support informatique si nécessaire.

4. Communications de la Municipalité

M. le Syndic lit les communications municipales qui sont en annexe de ce PV.

5. Préavis 11/2025 Campus Vallée de Joux – Modification des limites des constructions

Mme Solène Liengme, rapportrice de la commission Adhoc, est invitée à monter à la tribune afin de lire son rapport qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

La parole n'est pas demandée, Mme la Présidente soumet les conclusions au vote :

1) Adopte le plan de modification des limites des constructions telle que présenté et soumis à l'enquête publique

Oui 40 Non 1 Abstentions 0

2) Autorise la Municipalité de faire tout ce qui sera nécessaire ou requis pour l'approbation du plan et pour sa mise en vigueur.

Oui 40 Non 1 Abstentions 0

6. Préavis 12/2025 Renouvellement du parc véhicules de la Voirie

M. Jan-Matti Keller, rapporteur de la commission Adhoc en remplacement de M. André David, est invité à monter à la tribune afin de lire le rapport qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

M. Pierre-Olivier Capt, rapporteur de la commission des finances, est invité à monter à la tribune afin de lire le rapport qui propose d'amender les conclusions 1 et 3 en déduisant le montant TTC de CHF 55'131.00 car la commission n'a pas été convaincue par le caractère indispensable du véhicule Isuzu.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Michel Vuilloud, Municipal, souhaite éclaircir la nécessité du véhicule Isuzu qui n'est pas un caprice mais qui est nécessaire pour être efficient, en particulier durant l'hiver. Il manque déjà maintenant un véhicule pour la voirie, le choix d'un véhicule thermique a été fait pour pouvoir tirer plus de 3.5 tonnes, ce qui n'est pas possible avec un véhicule électrique. Il manque réellement un véhicule de remplacement et de dépannage. M. le Municipal défend que la commune doit offrir aux employés des outils adaptés aux besoins. La Municipalité invite le Conseil à accepter les conclusions telles que présentées dans le préavis.

M. Stéphane Reymond est d'avis que la Cofin sort de ses prérogatives puisque qu'ils devraient se préoccuper uniquement de l'aspect financier. Il encourage à accepter les conclusions de la Municipalité et sollicite des informations quant à l'utilité de ce véhicule dans le cadre de la fusion des communes.

M. Michel Vuilloud informe que la commune du Lieu possède déjà un tel véhicule, ce qui permettra de faire des économies au niveau de l'entretien et la polyvalence de ces véhicules sera très utile dans la future commune.

Mme Calina Audemars demande si la commune goudronne le dessous des véhicules pour les protéger de la rouille. M. Vuilloud confirme que c'est une manière de faire, cependant peu écologique.

M. Pascal Conza remarque qu'il est proposé un package de 4 véhicules pour un total d'environ 467'000.-, il a été parlé d'un fonds de réserve véhicules dont nous ne connaissons pas le montant, il a l'impression de devoir voter à l'aveugle. Il propose de continuer à utiliser la balayeuse puisqu'elle fonctionne encore. M. Vuilloud relate que la vision de la Municipalité ne s'arrête pas à la commune du Chenit mais le but est d'être prêts pour la nouvelle commune. Il sera plus pratique d'avoir 2 véhicules de nettoyage vu les kms à parcourir.

M. Bertrand Meylan Municipal revient sur la première question de M. Conza et l'informe qu'en page 5 du préavis, le fonds est décrit : c'est la somme de CHF 369'308.25 qui sera imputée pour ces achats.

M. Pierre-Olivier Capt, Président Coffin, souhaite répondre à la remarque de M. Stéphane Reymond au sujet des prérogatives de la Coffin : « Pour se prononcer sur un financement nous nous prononçons aussi sur la pertinence des dépenses. La Coffin a eu la réflexion qu'il y aura peut-être, lors de la fusion, la possibilité d'utiliser un véhicule d'un autre service ».

M. le Syndic, qui est aussi président du groupe « Voirie » qui travaille pour être prêts pour la nouvelle commune informe qu'il a déjà été décidé que les 3 hangars subsisteront car cela sera plus efficient. Les véhicules des 2 autres communes sont en location ou d'occasion et ils ne sont pas adaptés aux besoins actuels. Le but est que le service de voirie soit prêt et bien outillé pour le 1^{er} janvier 2027.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente informe des étapes pour la procédure des votes, il n'y a pas de question.

Mme la Présidente soumet d'abord **l'amendement** au vote : « Acceptez-vous la somme de CHF 417'266.00 qui correspond au montant du crédit en déduction du montant de CHF 55'131.00 correspondant au véhicule Isuzu ? »

Oui 20 Non 17 Abstentions 5

Conclusion 1 amendée: Accorde à la Municipalité un crédit de CHF 417'266.00 pour acquérir les véhicules de voirie

Oui 23 Non 8 Abstentions 11

Conclusion 2 : Autorise la Municipalité à prélever dans le fonds machines et véhicules des routes, le montant disponible au moment de l'achat

Oui 34 Non 3 Abstentions 5

Conclusion 3, en conséquence de l'approbation de l'amendement à la conclusion 1, nous votons la **conclusion 3 amendée** : Autorise la Municipalité à emprunter si nécessaire, la somme de CHF 417'266.00 dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021-2026

Oui 30 Non 5 Abstentions 7

7. Préavis 13/2025 Entretien des chemins et autres ouvrages d'améliorations foncières.

M. Reynold Keusen, rapporteur de la commission Adhoc, est invité à monter à la tribune afin de lire le rapport qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

M. Eric RoCHAT, rapporteur de la Cofin, est invité à monter à la tribune afin de lire le rapport qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

La discussion est ouverte.

M. Didier Vaucher demande quel est le montant actuel dans le compte 9280.33 « Fonds spécifique pour rénovation de routes foncières » qui sera totalement utilisé. M. Bertrand Meylan Municipal le renseigne : comme stipulé dans le préavis, au 31 décembre 2024 le fonds s'élevait à CHF 300'000.00 et il n'y a pas eu de changement entre-temps.

M. Daniel Kämpf salue le projet car les tronçons sont particulièrement en mauvais état. Dans la mesure du possible, il y aurait un petit tronçon supplémentaire entre le carrefour du Foyard et les Grands-Plats à refaire également car en très mauvais état. M. Jean-Fred Capt Municipal affirme que ce tronçon a été identifié mais ce n'est pas une question de sécurité. Il sera décidé au printemps s'il est justifié et possible de profiter des travaux dans le secteur pour intervenir à cet endroit.

M. Eric RoCHAT revient sur le rapport de la Cofin où il est mentionné des prises d'eau en faveur de La Burtignière mais il semble que ces prises d'eau ne soient pas recensées et le volume prélevé dans le Biblanc n'est pas connu. Le Biblanc apporte de l'eau très fraîche dans l'Orbe, ces prises viennent donc priver l'Orbe d'eau fraîche. Il demande si ce sont des prises d'eau sauvage et qu'en sera-t-il dans le projet RESALP ? M. Jean-Fred Capt, Municipal, répond que ce préavis ne concerne pas l'eau et que le sujet des prises d'eau n'a pas été étudié. Au sujet du projet RESALP et s'il sera concrétisé (en ce moment en litige au Tribunal), il y a effectivement la possibilité que certaines prises d'eau soient supprimées.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente soumet les conclusions au vote :

Accorde à la Municipalité un crédit de CHF 1'685'000.00 pour l'entretien des chemins et autres ouvrages d'améliorations foncières

Oui 42 Non 0 Abstentions 0

Autorise la Municipalité à prélever dans le fonds rénovations routes forestières le montant disponible au moment des travaux ;

Oui 42 Non 0 Abstentions 0

Autorise la Municipalité à emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 1'685'000.00 dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021-2026.

Oui 42 Non 0 Abstentions 0

8. Préavis 14/2025 Budget 2026

Mme la Présidente invite le rapporteur de la commission des finances M. Raymond Lavanchy à la tribune pour lire le rapport qui propose d'accepter la conclusion telle que présentée.

Mme la Présidente, avant de passer à la lecture du budget, précise qu'en cas d'amendement concernant un compte, cet amendement sera soumis au vote. Mais s'il n'y a que discussion au sujet d'un compte, il n'est pas nécessaire de le soumettre au vote car il n'y a pas de changement proposé. Elle rappelle également que selon l'art. 88 « les amendements au budget comportant la création d'un poste ou la majoration de plus de 10% d'un poste existant ne peuvent être adoptés avant que la Municipalité et les commissions se soient prononcées. »

Puis elle parcourt le budget compte par compte. La parole n'est pas demandée, Mme la Présidente soumet l'unique conclusion au vote :

Adopte le budget de la Commune du Chenit pour 2026, qui présente un total de charges de CHF 32'900'981.00, un total de recettes de CHF 32'560'429.00 soit un excédent de charges de CHF 340'552.00

OUI 39

NON 2

ABSTENTIONS 1

M. Bertrand Meylan Municipal remercie le Conseil et ses collègues de la Municipalité, un grand travail a été effectué pour présenter ce budget. Il assure que les 3 municipalités de la Vallée travaillent ensemble et sont attentives afin que les coûts soient maîtrisés.

9. Divers et propositions individuelles

M. Raymond Lavanchy aborde le sujet du radar pédagogique dont la Fraction de commune de l'Orient s'est dotée depuis mai 2019. Il est régulièrement placé à plusieurs endroits à l'intérieur du village où la limitation de vitesse est de 50 km/h. 1.2 million d'usagers ont été contrôlés et il s'avère que 9.3% soit environ 111'000 usagers ont circulé à plus de 60 km/h. Plusieurs vitesses particulièrement élevées ont été enregistrées : 119km/h sur la rue Paul Golay, 148 km/h sur la rue du Pont Neuf, 120 km/h sur la rue centrale et 157 km/h sur le chemin des Amoureux. Heureusement que ces records sont rares mais il n'est pas acceptable que des délinquants de la route, voire des criminels aient la possibilité d'atteindre de telles vitesses. Les relevés sont transmis pour information à l'ASP de la commune. M. Lavanchy demande si la Municipalité prévoit de prendre des mesures efficaces pour ralentir le trafic sur les axes en question, comme cela a été installé à la rue des Crêtets. M. le Syndic assure que la Municipalité travaille à améliorer la situation dans le cadre d'une large réflexion sur la mobilité mais doute de pouvoir empêcher de tels records.

Mme Paulette Reymond a été sollicitée par des parents d'adolescents des Bioux qui s'inquiètent au sujet de la sécurité dans les bus qui sont bondés, un chauffeur ayant refusé de faire monter des élèves car le bus était trop rempli. Mme Raffaella Cantone Meylan, Municipale, répond que cette situation n'a pas été transmise à l'ASIVJ. Le sujet sera abordé lors du prochain comité de direction et Mme Cantone Meylan donnera un retour.

Mme la Municipale revient sur la question des abonnements régionaux Mobilis qui ne sont offerts qu'aux enfants qui fréquentent l'école publique. La question avait été posée lors de la dernière séance de Conseil. Le financement de ces abonnements est assumé par l'ASIVJ qui applique l'art. 1 al. 1 du règlement des transports scolaires du canton de Vaud qui stipule que : *Art. 1 Champ d'application 1 Le présent règlement s'applique aux élèves, domiciliés ou résidant sur le territoire*

du Canton de Vaud, qui fréquentent les classes de l'école publique régies par la loi scolaire du 12 juin 1984 (ci-après : la loi). 2 Il traite des dispositions relatives : 1. à l'organisation par les communes des transports entre le lieu de résidence des élèves et l'école.

Dès lors, la prise en charge des transports scolaires ne s'applique pas aux élèves scolarisés en école privée. Différentes associations scolaires du canton ont été contactées afin d'avoir une vision plus globale : aucune d'elles ne prend en charge les frais de transport scolaire pour les élèves scolarisés en privé. Les écoles privées sont libres de mettre en place une convention avec Mobilis. Pour information un abonnement Mobilis pour la Vallée hors convention coûte CHF 916.00. Dans le cadre de la convention ASIVJ- Mobilis, il revient à CHF 342.28 par élève. Pour rappel la commune du Chenit, dans le cadre de sa politique de durabilité, subventionne les abonnements de transports publics, il suffit d'en faire la demande en ligne. Mme Cantone Meylan évoque la possibilité pour la nouvelle commune d'offrir la gratuité de l'abonnement pour tous les enfants et jeunes jusqu'à 25 ans, ce qu'elle défendra si elle en aura la possibilité.

M. Claude Reymond lit un texte transmis par de très nombreuses personnes qui ont participé à la présentation du Campus Vallée de Joux. Ce texte exprime des inquiétudes et pose de nombreuses questions sur le projet du Campus Vallée de Joux, les thèmes suivants sont évoqués :

L'impact sonore et la durée du chantier, la possible surévaluation des nouvelles places pour l'Ecole Technique, la crainte d'insécurité pour les jeunes élèves par rapport aux plus âgés, des dépenses colossales dans un contexte incertain, l'incertitude concernant la priorisation des futures subventions cantonales pour la phase de rénovation de l'hôpital, la question du pourquoi valider ce projet avant la fusion et qui sera responsable de ce projet après la fusion, le souhait d'une consultation populaire, la supposition de dépassement de budget et d'augmentation d'impôts, la demande de précisions sur le genre de manifestations et la gestion prévues dans la salle de gym ainsi que des possibilité de stationnement, la crainte qu'il y ait un trafic intense de camions durant les travaux et de voitures de parents par la suite, la crainte que la proximité de l'école et de l'espace inter générationnel de l'EMS dérange les résidents, une demande de renseignements au sujet du déplacement de la centrale de chauffage de secours, le reproche qu'il est impossible d'accéder publiquement au coût global de tout le projet Campus, la remise en question du droit de la commune à emprunter sans votation populaire, des craintes de l'impact sur la valeur immobilière et du cadre de vie en perdant la tranquillité, la crainte de désertification des villages avec l'abandon des petits collèges et des questions sur les projets pour les bâtiments qui seront vides.

M. le Syndic prend note et la Municipalité analysera ce texte, il regrette que de nombreuses personnes se soient approchées de M. Reymond alors qu'il y avait environ 12 personnes à la séance publique. La séance sur invitation pour le voisinage a eu plus de succès avec la présence d'environ 70 personnes. M. le Syndic assure que la Municipalité s'efforce d'être transparente.

Mme Cantone Meylan, Municipale, rappelle que le but de ce projet est d'améliorer la qualité de vie de l'élève.

M. François Villard, Chef du groupe Force 3 annonce que son groupe évoluera sous le nom « Entente combière » dans le cadre de la nouvelle commune Vallée de Joux.

M. Eric Rochat évoque le chantier de la route des Crêtets pour un raccordement à la Manufacture Jaeger&Lecoultre et demande pourquoi le revêtement actuel semble être de mauvaise qualité.

M. Michel Vulliod, Municipal, informe qu'il s'agit d'un revêtement provisoire. Les revêtements seront refaits en 2026 après correction de travaux souterrains.

M. Pierre-Olivier Capt, Chef ad intérim du groupe UDI annonce qu'une réflexion est en cours pour définir les valeurs et le nom du groupe dans le cadre de la nouvelle commune. M. Capt aborde un autre sujet : il demande les chiffres du bouclage du préavis 15.2023 *Changement d'affectation et divers travaux d'agrandissement et de transformation aux Aristochats.*

Il remercie la Municipalité pour son travail et les excellents échanges dans le cadre de la commission des finances. Il souhaite toutefois partager une inquiétude : bien que le Canton annonce de fortes augmentations d'habitants, notre commune comptait il y a 10 ans 4614 habitants et 4760 en 2024. Cela ne représente donc que 0.3% d'augmentation par an. Ceci malgré le fait que nous venons de traverser une période favorable. Il est d'avis qu'il faudrait tempérer les prévisions cantonales. Il évoque les amortissements et les investissements prévus en 2026 qui lui semblent difficilement tenables à long terme. M. Bertrand Meylan, Municipal, assure que les 3 municipalités en sont conscientes et rappelle que le plan des investissements liste des projets, tous ne seront pas concrétisés. D'ailleurs ce plan a déjà été modifié à la baisse. Il mentionne que la Municipalité propose, le Conseil dispose.

M. le Syndic relit la communication municipale au sujet du bouclage du préavis 15.2023 : *Lors du Conseil communal du 17 mars 2025, nous vous avons annoncé le bouclage du préavis « Changement d'affectation et divers travaux d'agrandissement et de transformation aux Aristochats ». Or, il se trouve que ce projet a pu bénéficier, à travers AJOVAL, du droit à la pierre pour un montant de CHF 73'000.00. Ce montant, perçu par AJOVAL puis reversé à la Commune du Chenit, a pour incidence la diminution du solde à amortir sur 10 ans passant de CHF 19'808.50 à CHF 12'498.50 par an. Le nouveau loyer demandé à AJOVAL devra prendre en compte cette subvention.*

M. Reynold Keusen remercie Mme la Municipale Cantone Meylan pour sa réponse argumentée, tout en regrettant cet état de fait.

M. Cyril Maillefer annonce, en l'absence du chef de groupe RV, que ce groupe se constitue sous le nom « Ouvert et Solidaire » pour les élections de la future commune fusionnée. Il rebondit sur le texte lu par M. Claude Reymond en partageant son souhait que la jeunesse ne soit pas identifiée à de la nuisance mais que les habitant.e.s acceptent d'entendre des cris d'enfants ou de jeunes dans leur quartier parce qu'ils sont la vie.

M. Didier Vaucher revient sur la citation de M. le Municipal Bertrand Meylan comme quoi « la Municipalité propose, le Conseil dispose » et sur les communications municipales qui informent que : *Dans le cadre du suivi du Préavis n°04/2022 concernant les travaux du Centre sportif, une réaffectation d'une partie des fonds en faveur de travaux devenus prioritaires et urgents a été effectuée. À la suite d'un contrôle des autorités cantonales en mai 2024, des travaux d'assainissement de la piscine et du jacuzzi du Centre sportif se sont avérés obligatoires afin de répondre aux normes en vigueur. Le Conseil d'Administration a donc décidé de réaffecter une partie du montant du Préavis n°04/2022 « Travaux de rénovation, d'optimisation énergétique et de mises aux normes de sécurité » comme suit : Assainissement piscine CHF 320'000.00, Assainissement jacuzzi CHF 160'000.00, Total assainissement CHF 480'000.00. Ces travaux portent notamment sur la mise à jour des filtres non conformes aux normes SIA, la création de bassins de rinçage/tampons pour les eaux de prélavage, le stockage séparé des produits chimiques, l'installation de variateurs de fréquence ainsi que des mesures de préchauffage et de récupération de chaleur sur les eaux de lavage. Par ailleurs, une rénovation des blocs sanitaires et des vestiaires de la salle omnisport, également considérée comme prioritaire, a été réalisée au mois de septembre pour un montant de CHF 60'000.00. Ces montants proviennent principalement de la somme initialement prévue pour le remplacement de la tour de refroidissement/aéro de la patinoire, projet reporté à moyen terme, le système actuel demeurant fonctionnel et autorisé par le Canton.*

M. Vaucher n'apprécie pas qu'un crédit voté soit finalement utilisé dans un autre but, alors que les travaux pour la tour de refroidissement avaient été présentés comme pratiquement urgents.

M. le Syndic donne des explications sur le fonctionnement de la tour de refroidissement qui a pu être amélioré et le fait que les normes sanitaires pour la piscine ont obligés le CA à faire ce choix

qui permettra de respecter le crédit total qui avait été accordé. La Cofin a été informée et le Conseil l'est ce soir.

La parole n'est plus demandée. Mme la Présidente rappelle la prochaine séance qui aura lieu le 16 mars 2026, heure à définir.

Madame la Présidente remercie la secrétaire du Conseil communal pour son soutien et son travail, les membres du Bureau, ainsi que les membres de l'administration communale pour leur aide précieuse. Elle remercie également les membres du Conseil pour la qualité des débats et des discussions qui ont lieu dans cette salle ou hors de nos murs. Elle remercie également la Municipalité et le Secrétaire municipal pour leur excellente collaboration, puis adresse ses vœux les meilleurs à tous et toutes.

La séance est levée à 21h13.

Joëlle Vullioud

Françoise Messer

Présidente

Secrétaire

Annexes :

- Lettre du Conseil d'Etat
- Lettre des Municipalités de la Vallée
- Communications municipales
- Rapport de la commission Adhoc Préavis 12.2025
- Rapport de la commission des finances Préavis 12.2025
- Rapport de la commission Adhoc – Préavis 13.2025
- Rapport de la commission des finances – Préavis 13.2025
- Rapport de la commission des finances – Préavis 14.2025